

Deuxième séance, mercredi 6 mai 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Comptes généraux de l'Etat pour 2008: Institutions, agriculture et forêts. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2008: Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. – Rapport et comptes pour 2008: Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA). – Comptes généraux de l'Etat pour 2008: Instruction publique, culture et sport. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2008: Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. – Rapport et comptes pour 2008: Office cantonal du matériel scolaire. – Comptes généraux de l'Etat pour 2008: bilan, récapitulation. – Projet de décret N° 127 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2008; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2008: récapitulation et vote final. – Rapport N° 126 relatif à la votation cantonale du 8 février 2009. – Projet de décret N° 125 relatif à l'acquisition de l'immeuble de la rue Guillaume-Techtermann 8, à Fribourg; entrée en matière, lecture des articles et vote final.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 105 député-e-s; absents: 5.

Sont absents avec justification: M^{me} et MM. Nicole Aeby-Egger, Pierre-Alain Clément, Elian Collaud, Pascal Kuenlin et Olivier Suter.

M^{me} et MM. Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Erwin Jutzet, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Comptes généraux de l'Etat pour 2008

INSTITUTIONS, AGRICULTURE ET FORÊTS

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur. Avec des charges de 272 millions de recettes et des dépenses de 272 millions, les comptes 2008 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts bouclent avec un excédent de charges de 58,8 millions, soit une amélioration de 1,8 millions par rapport au budget. Certains centres de charges sont en augmentation, notamment le Secrétariat général, plus 120 000 francs, notamment due à un demi-poste supplémentaire qui n'était pas prévu au budget. Au Service de l'agriculture, plus 900 000 francs de charges, cela provient des subventions de la lutte contre les épizooties, 1,6 million. Cela avait fait l'objet d'un crédit

complémentaire. Dans les recettes, une augmentation de l'impôt de la diminution de l'aire agricole, plus 375 000 francs. Au Service vétérinaire, également augmentation de 100 000 francs, due aux diminutions de recettes des émoluments. D'autres centres de charges par contre sont en diminution, au Service des naturalisations moins 30 000 francs, due à une diminution de l'effectif de 1,6 équivalents plein-temps. A l'Institut de Grangeneuve, moins 200 000 francs de charges. Ici les salaires sont en augmentation, notamment due au paiement d'heures supplémentaires: il y avait plus de 7000 heures de retard à l'Institut de Grangeneuve. Dans le personnel auxiliaire, l'augmentation de 150 000 francs, c'est le personnel de restauration qui n'avait pas été prévu au budget. Et dans les recettes, plus 400 000 francs de recettes, qui proviennent de la vente de bétail, qui est due au prix élevé du porc en 2008. Service des forêts, forte diminution de 2,5 millions, due à la diminution d'effectifs, 8 équivalents plein-temps. Depuis 2000, 31 postes ont été attribués au Service des forêts. L'effectif 2009 est de 84,25 équivalents plein-temps et va se stabiliser avec la mise en place de la dernière corporation forestière en Singine. Les recettes sont en augmentation dans la vente de bois, de plus 200 000 francs, due aux prix favorables. En ce qui concerne les Préfectures, les améliorations proviennent surtout de la différence des montants budgétisés pour les amendes, les pensions de retraite et les émoluments par rapport aux comptes. Quant au Service des communes et aux vignes du Lavau et du Vully, le budget est respecté.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je n'ai pas grand chose à rajouter. M. le Rapporteur a déjà expliqué qu'il y avait eu un crédit complémentaire pour la lutte contre la BVD, la diarrhée virale des bovins, et puis la langue bleue, qui ont été déclarées épizooties à éradiquer. Donc obligation pour les cantons de prendre en charge les frais. Il faut relever ici que le canton de Fribourg, par la loi qu'il a adoptée sur SANIMA fait partie des rares cantons suisses où les détenteurs paient la moitié de ces frais, par les versements qu'ils font à la Caisse d'assurance du bétail. Dans tous les autres cantons, ces frais ont été entièrement pris en charge par les cantons eux-mêmes, qui ont eu la surprise d'avoir des factures parfois de plusieurs millions.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2008

INSTITUTIONS, AGRICULTURE ET FORÊTS

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je me sens beaucoup plus à l'aise de prendre la parole sur le rapport qui nous est fourni, étant donné que je ne suis plus touché par des aides, paiements directs, etc. M^{mes} et MM. les Députés, M. le Commissaire du Gouvernement, je vous interpelle spécialement sur ces contrôles qui auront lieu prochainement dans les chalets d'alpage. Je crois que mon collègue député, il n'est pas présent, M. Jordan, est intervenu avec une question écrite et moi-même je me suis permis de faire un courrier de lecteurs. Les consommateurs de ce canton, M. le Conseiller d'Etat, ont droit à une sécurité alimentaire de premier ordre. Et je crois que le canton de Fribourg est à la pointe justement de cette sécurité alimentaire. Toutefois, et du temps que je vivrai encore, ce sera un petit peu mon cheval de bataille, parce que j'adore ces gens qui viennent te trouver, avec un crayon, une serviette et qui vous disent: «Bonjour, bonjour M. Duc, etc.», puis tout d'un coup ils sortent leur mètre de la poche, ils vont mesurer des petites fenêtres, des tables, etc., voir si le veau est détaché ou pas etc., faire un contrôle des bordures sur les chemins, sanctionner les agriculteurs parce que tout d'un coup il y a eu un petit coup de vent qui a brûlé un petit peu d'herbe sur le bords des banquettes, et d'un coup de crayon on leur enlève 2000, 3000, 4000 francs à leurs paiements directs. Je crois que, M. le Conseiller d'Etat, vous êtes très au courant, parce que même dans votre famille vous avez été touché. Alors, M^{mes} et MM. les Députés, c'est un appel que je vous lance, M. le Conseiller d'Etat. Essayez de mettre un petit peu le tempo, parce que si vous passez dans ce canton, vous voyez cette campagne magnifique, eh bien, je crois que pour la faire aussi magnifique, il y a des agriculteurs qui tous les matins se lèvent de bonne heure, se couchent très tard et mettent ce pays en valeur.

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur. En réponse au député, M. Louis Duc, personnellement je suis aussi intervenu à la CFG au sujet de ces nouvelles normes fédérales pour les alpages, qui causent pas mal de soucis. Mais je laisserai M. le Commissaire aussi répondre à la question.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. C'est vrai qu'il y a eu beaucoup d'émotion lors de la consultation qui a eu lieu sur cette nouvelle Ordonnance fédérale, qui traduit en fait en termes juridiques les exigences pour continuer à exporter nos fromages vers l'Étranger. Après une analyse un peu plus précise de la situation, même les fabricants d'alpage ont dû reconnaître qu'il n'y avait pas de nouvelles exigences, mais qu'il y aurait application simplement des exigences qui figurent depuis de nombreuses années dans l'ancienne Ordonnance fédérale. La nouvelle est entrée en vigueur au 1^{er} avril 2009. Et il s'agit avec ce qu'on appelle les inspecteurs, mais qui sont plutôt des conseillers, de voir ce qu'il faut encore améliorer dans les alpages pour être conformes. Je vous donne un seul exemple: il s'agit de changer d'habits entre l'écu-

rie et le local de fabrication, ça, ça ne coûte rien et c'est une habitude à prendre. Elle est prise pratiquement par tous les fabricants, mais il reste quelques efforts à faire. Et concernant les fenêtres, la seule exigence c'est qu'il y ait un petit treillis contre les moustiques dans les locaux de fabrication ou de conservation des fromages. Je pense que ce n'est pas ce qui va coûter cher. J'ai pu rassurer l'économie alpestre vendredi passé à Charmey en disant que le canton allait faire un effort particulier et soit au niveau du conseil, soit au niveau des délais, pour d'éventuelles mises en conformité. Et dans ce sens-là, je pense que tout le monde dans ce canton aimerait faire ce qu'il faut pour qu'on puisse continuer à avoir des chalets qui fument dans nos alpages, ceux qui fument étant ceux qui transforment en principe. Je rappelle qu'il y a une trentaine d'années, il n'y avait plus que sept chalets de fabrication. Aujourd'hui on dépasse la trentaine et c'est ceux-là qu'on aimerait bien conserver et aider aussi à conserver.

Rapport et comptes pour 2008

ETABLISSEMENT D'ASSURANCE DES ANIMAUX DE RENTE (SANIMA)

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur. Alors pour SANIMA, deux importantes actions en 2008: l'éradication de la diarrhée bovine et la vaccination contre la langue bleue. Cela a coûté plus de 4 millions, complètement pris en charge par SANIMA. Selon la loi, la participation de l'Etat est de 50% pour les épizooties et 25% pour les frais administratifs, ce qui représente un montant de 2 473 543 Fr. 50 qu'on retrouve dans les comptes de SANIMA. A noter aussi qu'un centre collecteur pour les déchets d'animaux, pour la partie alémanique, a été aménagé à Guin.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 72 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/

SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 72.*

Comptes généraux de l'Etat pour 2008

INSTRUCTION PUBLIQUE, CULTURE ET SPORT

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur.

Les dépenses de fonctionnement enregistrées par la DICS en 2008 se montent à 727 890 006 francs. Alors que les revenus s'élèvent à 348 486 932 francs, l'excédent de charges du compte de fonctionnement est de 449 403 074 francs. Sur les 31 centres financiers que compte la DICS, neuf ont vu leur résultat de fonctionnement se détériorer par rapport à celui du budget. Les péjorations les plus significatives sont observables au Secrétariat général, à l'Enseignement préscolaire, à l'Ecole de culture générale, aux Collèges de Gambach, de Sainte-Croix et du Sud, ainsi qu'à l'Université. Quant aux autres centres financiers, affichant la même tendance, les dépassements sont infimes et concernent l'Ecole du personnel soignant, plus 5000 francs, et le Service de la culture, plus 82 000 francs. Il est important de souligner que l'indice de renchérissement calculé au budget 2008 était de 107.5. Aux comptes 2008, il est passé à 107.8. Cette différence de 0,28% a évidemment des conséquences financières notables, pour une direction qui compte plus de 4200 EPT, pour un total de 578 millions de francs de charges de personnel. Ce qui représente le 72,5% des charges totales de fonctionnement. Concernant le personnel, nous constatons que le nombre d'EPT est de 4204, aux comptes 2008. Alors que 4222 étaient budgétés, ce qui nous donne une diminution de 17,5 EPT. L'augmentation par rapport aux comptes 2007 est tout de même importante, puisqu'elle s'élève à 47 EPT. Ceci est la conséquence directe d'une évolution démographique cantonale. Encore une explication concernant une bonne partie des comptes concernant l'enseignement, pratiquement tous les numéros de la position 312.000, Chauffage, sont plus élevés. Ceci provient en partie d'un cours de change défavorable lors du remplissage des citernes. A relever que les imputations sur ces numéros de position sont exécutées directement par le Service des bâtiments. D'autre part, les numéros de position 318.001 (Frais de télécommunications) sont dans la grande majorité des cas bien inférieurs au budget grâce à la suppression de la facturation des coûts d'exploitation et de la connexion Internet/Extranet par le SITel. Dans les centres financiers, concernant l'enseignement, tous les numéros de position 319.040 (Dépenses liées à l'activité interne) sont compensés entièrement sous les numéros de position 436.040 (Revenus liés à l'activité interne).

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2008

INSTRUCTION PUBLIQUE, CULTURE ET SPORT

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur.

Comme vous avez pu le constater, le rapport de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport est bien fourni et très complet; normal! avec une composante de 31 services!

Ce qui est à relever en particulier, c'est actuellement la consultation qui a lieu concernant la nouvelle loi scolaire. Ceci dit, je remercie M^{me} la Conseillère d'Etat concernant cet excellent rapport.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Je tiens pour ma part à remercier également les rapporteurs de la CFG pour leur travail, avec une seule précision: ce ne sont pas 31 services mais 31 centres de charges, ce qui rend la tâche un tout petit peu plus simple tout de même!

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je suis un peu confus de reprendre la parole mais, M^{me} la Commissaire, c'est à vous que je m'adresse.

J'ai été interpellé récemment par une élève de la Haute école pédagogique concernant les tests des examens finaux pour obtenir le brevet. Cette jeune fille s'est posé une question parce qu'elle a été recalée parce qu'elle ne savait pas faire «la roue» (*rires*). Alors, je me pose la question: Si moi, Louis Duc, je m'appête à faire «la roue» devant M^{me} Bourguet, je pourrais le comprendre (...) mais qu'une élève de la Haute école pédagogique ne sache pas se foutre sur les jambes, etc. – encore faut-il être habillée pour – cela me choque un petit peu que ça rentre dans des considérations pour obtenir le brevet final.

Alors, M^{me} la Conseillère, je vous pose cette question: «Est-il vraiment logique d'en arriver là?»

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.

M. le Député Louis Duc pose une question qui fait l'objet également d'une interpellation de M^{me} la Députée Aeby-Egger à laquelle nous aurons l'occasion de répondre.

J'espère que M. le Député Louis Duc comprendra que je ne veuille pas étaler le cas individuel d'une élève qui fait également l'objet d'une procédure de recours, avec cependant une remarque qui me paraît importante. La problématique n'est pas liée seulement au fait de savoir faire «la roue», la problématique est liée au fait de pouvoir enseigner l'éducation physique à l'école. Et la problématique est un tout petit peu plus large que ce qu'a mentionné M. le Député Louis Duc, s'agissant de cette élève.

Il est très important que les enseignants de l'école primaire soient en mesure d'enseigner le sport. Je le rassure, cela comprend bien d'autres disciplines que faire «la roue» devant une salle de classe. Cela comprend également de réussir, par exemple, les tests de natation, de réussir les tests Jeunesse & Sport pour la gymnastique, et d'autres éléments de ce type-là. Nous aurons l'occasion de donner une réponse plus complète par écrit qui, c'est très important – j'espère que M. le

Député Louis Duc l'admettra aussi – respectera aussi la question de la protection des données personnelles de cette élève.

Rapport et comptes pour 2008

OFFICE CANTONAL DU MATÉRIEL SCOLAIRE

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur. C'est le premier rapport fourni par cette nouvelle unité autonome. Il n'y a pas de commentaires mis à part une constatation. Nous observons que le conseil d'administration est composé de 9 membres alors que la totalité du personnel représente 10,3 emplois plein-temps.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je souhaite remercier la CFG pour le contrôle et relever effectivement une erreur contenue dans la préface en langue française et pas en langue allemande, à savoir que c'est bien le Grand Conseil qui a adopté par 79 voix contre 4 la nouvelle loi et pas le Conseil d'Etat, comme cela figure par erreur. Nous ne sommes pas encore 83 membres au Conseil d'Etat!

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 74 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 74.*

Comptes généraux de l'Etat pour 2008

BILAN

Le Rapporteur général. Je constate à l'actif du bilan, aux pages 364, 365 et 366, une augmentation des avoirs de plus de 181 millions provenant du compte «Débiteurs-impôts et autres débiteurs» pour 97 millions ainsi que 57 millions du compte courant de la Confédération.

En fait, dès 2008, le compte courant du Service cantonal des contributions a été ventilé entre actifs et passifs alors qu'auparavant il était regroupé sous un seul poste intitulé «Débiteurs impôts». Cette nouvelle pratique influence aussi certains postes du passif sous les engagements courants, en particulier les impôts que le canton encaisse mais pour le compte des communes et paroisses. Ainsi la présentation du net au brut à permis une meilleure transparence. Pour le reste, il s'agit de variations annuelles courantes. Les principaux engagements hors bilan restent inchangés à hauteur d'environ 900 millions.

Pas d'autres commentaires sur les autres postes du bilan.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Récapitulation

Le Rapporteur général. A l'examen de détail des comptes 2008 de l'Etat, je voudrais ici remercier les rapporteurs des groupes, tous les intervenants aux débats ainsi que mes collègues de la Commission de finances et de gestion.

Vu que les comptes n'ont fait l'objet d'aucune modification, je n'ai pas de compléments à formuler.

Lässer Claude, Directeur des finances. A mon tour, je remercie également l'ensemble des intervenants ainsi que les représentants de la CFG. Je n'ai rien à rajouter.

Projet de décret N° 127 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2008¹

Le Président. Aucun groupe ne s'étant opposé à l'entrée en matière durant ces deux journées, nous pouvons directement passer à l'examen de détail des comptes et je passe à l'article premier.

¹ Voir annexe au *Bulletin des séances du Grand Conseil* de la session de mai 2009.

Lecture des articles

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur général. Le projet de décret relatif aux comptes de l'Etat de Fribourg pour l'année 2008 mentionne, en particulier à l'article 2, qu'un fonds de relance de 50 millions destiné à faire face aux effets de la crise économique est institué, que ce fonds est alimenté par le montant prévu aux comptes 2008 et que ce fonds ne peut financer que des mesures reposant sur une base légale et qu'il est dissout à la fin de l'année 2013.

Lässer Claude, Directeur des finances. Cet article 2 constitue effectivement la base légale pour constituer le fonds. L'utilisation des montants des 50 millions doit faire l'objet d'autres bases légales. Certaines existent, d'autres seront à créer.

– Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 79 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnécht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 79.*

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2008

RÉCAPITULATION

Le Rapporteur général. Pas de commentaires sur le fond, si ce n'est de mentionner la reconnaissance de la Commission de finances et de gestion pour la qualité du document.

Lässer Claude, Directeur des finances. Je transmettrai ces remerciements à qui de droit. Vous avez eu l'occasion de poser les questions qui vous intéressaient en cours de débat. Je n'ai rien à ajouter non plus.

Vote final

– Au vote final, le rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2008 est adopté dans son ensemble, sans modification, par 75 voix, sans opposition, ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnécht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 75.*

**Rapport N° 126
relatif à la votation cantonale du 8 février 2009¹**

Lässer Claude, Directeur des finances. Ce rapport est donc en relation avec les deux objets de la votation cantonale du 8 février 2009, à savoir la votation sur l'initiative législative «Ristourne d'impôts équitable pour tous» ainsi que sur le décret relatif à la contribution financière de l'Etat en faveur des communes

¹ Texte du rapport pp. 710ss.

en vue de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine.

Je ne vais pas reprendre les chiffres qui sont indiqués; vous les avez lus. Je vous invite à prendre acte du résultat de ces votations et à prendre acte du rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Projet de décret N° 125 relatif à l'acquisition de l'immeuble de la rue Guillaume-Techtermann 8, à Fribourg¹

Rapporteur: **Jean-Claude Schuwey** (PDC/CVP, GR).
Commissaire: **Isabelle Chassot**, Directrice de l'ins-
truction publique, de la culture et du sport.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le 9 avril, la commission a siégé pour traiter le message N° 125 concernant le projet de décret relatif à l'acquisition de l'immeuble de la rue Guillaume-Techtermann 8, à Fribourg. La séance a été précédée d'une visite du bâtiment principal. La visite était commentée par deux étudiants qui sont responsables du centre, appelé «Centre Fries». Etaient également présents lors de la réunion de la commission Barbara Vauthey, cheffe du Service des affaires universitaires, et M. Paul Lagast, architecte, chef de section au Service des bâtiments de l'Université. Nous avons pu visiter le bâtiment principal. C'était très intéressant de voir dans quel état se trouvait ce bâtiment. La structure de cet immeuble, construit il y a plus de cent ans, est saine. Pour le conserver en bon état et maximiser l'utilisation des volumes à disposition, des travaux d'entretien et d'aménagement sont toutefois indispensables selon le message que vous avez pu lire.

Quant au bâtiment n° 8a, réservé à l'aumônerie universitaire, il a récemment fait l'objet de travaux d'entretien à charge de l'Université et son état est jugé satisfaisant. Nous avons pu poser toutes nos questions et nous avons eu toutes les réponses que nous souhaitions. Vous avez, à la page 2 du message, les travaux qui seraient à entreprendre avant 5 ans, de 5 à 10 ans et après 10 ans, pour un montant total de 1 320 000 francs.

Le 19 janvier 2006, l'Œuvre des missionnaires laïcs a cédé à l'Université, sans contre-prestations, un droit d'emption sur la propriété. Ce droit a été conféré à l'Université jusqu'au 30 novembre 2009. C'est pour cette raison également que le canton souhaite acquérir ce bâtiment. Le prix d'achat a été fixé à une valeur de 2 millions. Le bâtiment a été taxé à plusieurs reprises et la taxation faite était à chaque fois plus élevée que le prix de 2 millions. En 2003 déjà, une expertise avait été réalisée par l'Evêché, une autre par l'Université et la dernière avait été demandée par l'Etat. C'est sur cette expertise demandée par l'Etat que le prix de 2 millions a été fixé.

La commission, unanimement, approuve l'achat de ce bâtiment et vous demande de faire de même.

La Commissaire. Je souhaite remercier le rapporteur pour son rapport complet, avec encore un élément, cela fait également l'objet d'un préavis de la CFG. J'imagine qu'il aura l'occasion de l'exprimer tout à l'heure.

Je souhaiterais, pour ma part, dans l'entrée en matière et de manière officielle, exprimer la reconnaissance de l'Etat de Fribourg à l'Œuvre des missionnaires laïcs pour sa volonté de transmettre son patrimoine à l'Etat à des fins de formation, en ayant accepté de négocier avec nous et de fixer un juste prix pour son immeuble de la rue Techtermann. Elle aurait pu, en effet, également mettre cet objet sur le marché et obtenir un prix plus élevé. Cela montre son attachement à la formation dans ce canton, en particulier aussi à l'affectation de cet immeuble qu'elle souhaite voir revenir à des fins de formation en faveur de l'Université.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Comme vous le dit le préavis N° 125 de la CFG, on vous recommande d'admettre ce projet de loi, par 7 voix et 2 absentions.

La CFG vous renvoie spécialement au tableau de la page 4 du décret, qui démontre qu'à moyen terme cet investissement est intéressant pour l'Etat.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion hat die Botschaft Nr. 125 eingehend studiert und ist einstimmig für Eintreten mit folgender Begründung: Der Kauf der Liegenschaft entspricht der Zielsetzung des Staatsrates in der Immobilienpolitik, denn die hohen finanziellen Einmietungen wären die falsche Richtung, die wir nicht unterstützen können. Der Liegenschaftspreis von 180 Franken pro Quadratmeter entspricht Gegebenheiten der Landpreise in der Stadt und dies in der Bauzone 3, beziehungsweise Schutzzone/gemischte Zone des Stadtreglements. Wir erachten es als notwendig, dass der Staat die Liegenschaft kauft, zudem es sich um geschützte Bauten (B) Gemäss Kulturgüter-Inventar handelt.

Ich habe zwei Fragen an Frau Staatsrätin: Ist es richtig, dass der Staat Eigentümer ist und mit der Universität als Nutzniesser ein Reglement beziehungsweise einen Vertrag ausarbeitet? Die zweite Frage: Werden nach der Renovation der Gebäulichkeiten diese wieder als Zentrum für Studentinnen und Studenten zur Verfügung stehen? Für unsere Fraktion muss es so sein, denn der Verwendungszweck soll bleiben und soll auch in Zukunft so sein. Mit diesen Bemerkungen wird unsere Fraktion den Erwerb der Liegenschaft und die zwei Millionen Franken einstimmig unterstützen.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié avec intérêt le message N° 125 et est, en majorité, favorable à l'acquisition de l'immeuble situé à la rue Guillaume-Techtermann. Le prix convenu entre l'Etat et l'Œuvre des missionnaires laïcs paraît intéressant pour l'Etat compte tenu de la qualité de l'objet et de son emplacement. Nous prenons bonne note que ce bâtiment restera à la disposition des étudiants de l'Université durant 12 ans au moins et qu'au-delà de cette échéance, cet immeuble devra dans tous les cas bénéficier d'une façon ou d'une

¹ Message pp. 691ss.

autre à l'Université de Fribourg. Cela relève des vœux exprimés par la venderesse et nous ne nous y opposons pas.

Ceci dit, un tel engagement *ad aeternam* risque un jour de poser une difficulté particulière si le Conseil d'Etat devait alors juger que l'affectation de cet immeuble serait plus approprié pour un autre usage que celui de l'Université. Nous n'en sommes pas là et c'était, semble-t-il, l'engagement à prendre pour acheter cet immeuble à ce prix.

Personnellement, je tiens à faire un développement encore complémentaire par rapport aux comptes. Nous venons d'accepter les comptes de la Direction de l'instruction publique, qui traitent d'une mise en provision pour acquérir ce bâtiment et l'amortir en une seule fois durant l'exercice 2009. J'ai repris mes bouquins de formation et j'ai regardé ce que signifiait le terme «provision». La provision est une charge déduite du bénéfice en vue de faire face soit à une dépréciation d'un élément d'actif non amortissable, soit à une perte ou à une charge que des événements en cours à la clôture rendent possibles. Dans la loi fiscale, on trouve à l'article 105, la définition fiscale de la provision appliquée par toutes les sociétés sises sur ce canton. Il est dit que: «des provisions peuvent être constituées à la charge de l'exercice pour des engagements de l'exercice dont le montant reste encore indéterminé». Ce n'est pas le cas d'espèce concernant cet immeuble pour de futurs mandats de recherche éventuellement et de développement confié à des tiers jusqu'à 10% du bénéfice mais au total à un maximum de 1 million de francs.

Enfinement, pour continuer à développer au niveau du concept de la provision, j'ai pris connaissance du développement fait par le professeur Alfred Stettler, Dr en sciences économiques, enseignant à la Haute école commerciale à Lausanne, qui dit très clairement, en se référant au comité de la réglementation comptable française: «Une dette est un passif dont l'échéance et les montants sont fixés de façon précise alors qu'une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise». Ceci démontre très clairement que la pratique utilisée par la Direction de l'instruction publique n'est pas conforme au droit et, de ce fait, doit être corrigée. Deuxième aspect, c'est la pratique appliquée par le Conseil d'Etat où on met une provision avant même que la discussion du plenum ait eu lieu. On dribble ce Grand Conseil dans ses prérogatives et cela me gêne. Il n'était absolument pas nécessaire de créer une provision dans les comptes 2008 de l'Etat de Fribourg pour cette acquisition, ce d'autant plus qu'elle n'est pas conforme au droit. Il aurait été beaucoup plus harmonieux d'attendre la décision de ce matin par notre Grand Conseil pour engager la dépense d'acquisition et d'amortir cet actif en une seule fois en fin d'exercice 2009. De cette manière, le Conseil d'Etat respecterait la pratique fiscale comptable et également les prérogatives du Grand Conseil.

C'est pour cette raison que je m'abstiendrai de voter sur cette acquisition.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a analysé avec intérêt le message N° 125 du

Conseil d'Etat concernant le projet de décret relatif à l'acquisition de l'immeuble de la rue Guillaume-Techtermann 8 à Fribourg. Il relève que l'immeuble que le Conseil d'Etat nous propose d'acquérir date du début du siècle passé. Malgré ce fait, il est encore en excellent état. La commission parlementaire a d'ailleurs pu en juger d'elle-même lors d'une vision locale organisée par M^{me} la Commissaire du gouvernement. L'analyse financière sur 20 ans confirme l'intérêt de cette opération immobilière pour l'Etat de Fribourg et permet en plus de garantir la pérennité d'un témoin du passé de notre patrimoine architectural. Je ne partage peut-être pas à 100% les remarques faites par notre collègue Michel Losey. Sur le fond, je pense qu'il a raison de mettre le doigt sur ce problème. J'aurais préféré qu'il soulève ce problème lors de la révision des comptes tout à l'heure; là, nous aurions pu en débattre.

Sur ces considérations, c'est à l'unanimité que le groupe libéral-radical recommande à cette assemblée d'accepter le décret relatif à l'acquisition de l'immeuble de la rue Guillaume-Techtermann 8 à Fribourg.

Brodard Jacqueline (PDC/CVP, SC). Par ce décret relatif à l'acquisition de l'immeuble de la rue Guillaume-Techtermann 8 à Fribourg abritant le Centre Fries, le Conseil d'Etat nous invite à poursuivre sa politique d'acquisition des biens immobiliers dans le but de diminuer ses frais de location.

Le groupe démocrate-chrétien a analysé avec attention le message y relatif et constate que l'objet, situé sur une parcelle de plus de 13 000 m², comprend deux bâtiments placés idéalement au centre-ville. Bien que nécessitant des rénovations pour un montant estimé à 1 320 000 francs étalé sur plus de 10 ans, sa structure est saine, son architecture intéressante. En résumé, l'immeuble est en bon état. Sachant que ce magnifique bâtiment a été la convoitise de plus d'un promoteur, nous avons tout à gagner à ce que l'Etat en devienne propriétaire. On ne peut que se réjouir que l'Œuvre des missionnaires laïcs ait accepté de transférer le droit d'emption en faveur de l'Université à l'Etat de Fribourg. Plusieurs expertises effectuées par différents bureaux présentaient un montant beaucoup plus élevé que le prix négocié de 1 950 000 francs. Ce montant, auquel il faut ajouter 50 000 francs de frais d'acquisition, est tout à fait correct. En devenant propriétaire, l'Etat s'engage à conserver l'affectation actuelle du bâtiment en faveur de l'Université, c'est-à-dire à maintenir le centre étudiant, qui est un point de ralliement pour les étudiants extracantonaux et étrangers qui, leur vie durant, se souviendront de notre belle ville de Fribourg.

L'emplacement de ce bâtiment, en plein centre-ville, à équidistance de l'Université de Miséricorde et du plateau de Pérolles est idéal. L'achat de cet immeuble, dont le montant de 2 millions de francs a été provisionné sur les comptes de 2008, deviendra rentable dès 2019. En plus, les fonds propres constitués par l'Université pour un montant de 400 000 francs serviront aux travaux à entreprendre. Cet immeuble répond aux besoins de l'Université et son acquisition correspond aux critères auxquels veille tout acquéreur d'un bien immobilier, un prix juste, une situation optimale: conditions d'une bonne affaire!

Le groupe démocrate-chrétien félicite le Conseil d'Etat pour avoir mené à bien ces négociations et par conséquent soutiendra ce décret.

Roubaty François (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a analysé le projet de décret relatif à l'acquisition des immeubles et du terrain. Ce bâtiment est un lieu de vie pour les étudiants avec des activités culturelles et sociales.

Avec la garantie que ces locaux restent à disposition des étudiants ces 12 prochaines années, le groupe socialiste va accepter cet investissement à l'unanimité.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants des groupes pour leur soutien à ce décret, également la Commission de finances et de gestion; tous sont d'accord d'acquiescer cet immeuble. Pour les deux questions qui ont été posées, je laisserai répondre M^{me} la Commissaire.

La Commissaire. Je souhaite remercier à mon tour l'ensemble des rapporteurs qui, au nom de leur groupe, ont donné leur accord à l'achat de cet immeuble.

S'agissant en particulier des questions posées par M. le Député Fasel, je peux lui indiquer qu'effectivement l'Etat deviendra propriétaire des bâtiments, comme il est déjà propriétaire en fait d'une très grande partie de l'Université, si l'on pense par exemple à Péroilles II, à Miséricorde ou à d'autres bâtiments encore. Ces bâtiments seront remis à l'Université, qui se chargera de son entretien, de son parc immobilier en tant que tel. Il n'est pas nécessaire de faire en soi un contrat avec l'Université. L'Université est un établissement étatique, auquel nous pouvons donc déléguer cette tâche-là. Ce qui est prévu, cela a été aussi souligné, c'est effectivement la volonté de la vendeuse, c'est qu'il soit remis en faveur de l'Université à des besoins de formation. Cela a joué un grand rôle dans la fixation du prix.

L'Université, son rectorat, s'est pour sa part engagé à le mettre à disposition 12 ans au minimum du Centre des étudiants puisque ceux-ci ont constitué un fonds de rénovation, qui est une contrepartie aussi de la mise à disposition de ces locaux-là. L'utilisation du bâtiment sera pour l'Université, 12 ans au minimum comme centre pour les étudiants, et, au-delà, il s'agira d'en voir l'utilisation.

La question a été posée par M. le Député Losey d'une éventuelle autre occupation. Si l'on voit d'abord l'emplacement du bâtiment, sa configuration, il se prête extrêmement bien pour un usage tel que celui que nous avons aujourd'hui: le centre social, le centre pour les étudiants, l'aumônerie. Nous n'avons pas la volonté, même dans 10 ans ou dans 20 ans, d'en modifier en soi l'utilisation. Je crois qu'au vu des surfaces telles qu'elles sont, elles se prêteraient certainement moins bien pour un usage dit administratif du bâtiment. Elles se prêtent en revanche très bien pour un aller, et un venir aussi, de personnes qui viennent de l'extérieur et qui ont besoin, en partie, d'espaces en tant que tels.

S'agissant de la constitution de la provision, je souhaiterais répéter ce qu'a dit M. le Député Wicht. En soi, cette question, nous aurions dû l'avoir dans le cadre de

l'examen des comptes de ma Direction puisque c'est là que la provision a été constituée. En fait, nous avons utilisé le même mécanisme que celui que nous avons utilisé pour l'achat de la Clinique Garcia l'année dernière, qui figure également aux comptes 2008 de ma Direction après constitution d'une provision aux comptes 2007. Il était impossible d'inscrire cet achat au budget 2009; je peux même vous dire le jour où le Conseil d'Etat a pris la décision de procéder à l'achat, c'était en janvier 2009, donc bien au-delà du moment où il était possible de l'inscrire au budget. En revanche, il était encore possible de l'inscrire aux comptes en termes de provision puisqu'il s'agissait d'un engagement que nous souhaitions prendre pour l'avenir étant entendu qu'en janvier il fallait ensuite encore discuter le moment où nous allions exercer ce droit d'emption avec l'Œuvre des missionnaires laïcs. Nous étions encore dans la phase initiale des discussions que nous avons en fait terminées rapidement ensuite puisque nous avons pu ensuite très rapidement nous mettre d'accord. Nous avons voulu, en toute transparence, faire figurer le financement de cet achat, raison pour laquelle vous avez un article 4. Cela n'était nullement – et je tiens à le dire – une manière de mettre sous pression le Grand Conseil parce que cela n'aurait pas été la première provision qu'on n'aurait pas utilisée et qui aurait pu être dissoute par la suite.

S'agissant, en revanche, des indications d'orthodoxie financière données par M. le Député Losey, je le remercie de me donner ses sources doctrinales; je les transmettrai à l'Administration des finances, qui se chargera de donner une réponse écrite sur l'ensemble des éléments. Vous comprendrez que lorsqu'on me fait une proposition de ce type-là de constituer une provision, j'accepte, M. le Député, parce que ça facilite aussi la constitution des budgets suivants pour ma Direction et je vous remercie de ne pas refuser cet achat – à un prix juste et servant une bonne cause – pour un motif de pure orthodoxie comptable.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. Il s'agit de l'acquisition par l'Etat de Fribourg de l'immeuble tel que décrit dans le message N° 125.

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

ART. 3

– Adopté.

ART. 4

– Adopté.

ART. 5

Le Rapporteur. Le montant de l'achat de 2 millions sera amorti sur l'exercice 2009.

La Commissaire. Cela facilitera également effectivement les exercices suivants sur ce centre de charges.

– Adopté.

ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 98 voix contre 0. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/

CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 98.*

Se sont abstenus:

Chassot (SC, ACG/MLB), Losey (BR, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 3.*

– La séance est levée à 9 h 30.

Le Président:

Pierre-André PAGE

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire parlementaire